

# Investissement intelligent avec le plan de prise de bénéfice Avadis

Exhausser spontanément des souhaits ou regarder croître les gains de vos placements. Profitez de distributions mensuelles des bénéfices et d'options d'ajustement individuelles à partir d'une limite du dépôt de CHF 20 000.

## Ne plus jamais manquer un bénéfice

Avec le plan de prise de bénéfice Avadis, vous optez pour la sécurité. Tous les bénéfices qui se situent au-delà d'une limite que vous avez fixée (minimum CHF 20 000) sont payés en fin de mois. Cette opération est régulière et automatique. Votre avantage: vous ne passez plus jamais à côté d'un bénéfice et retrouvez l'argent directement sur votre compte ou sur un dépôt Avadis avec moins de risques de fluctuation.

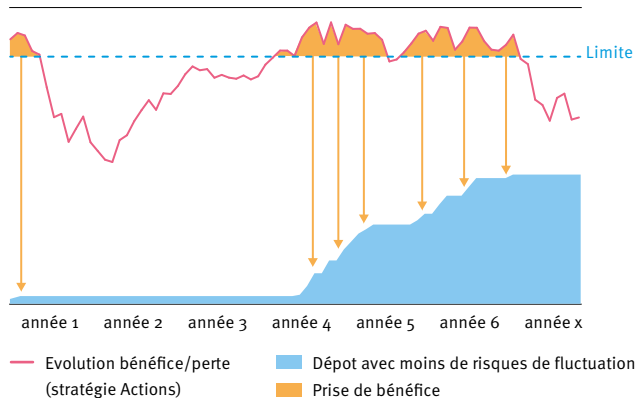
## Options flexibles

En termes de flexibilité, le plan de prise de bénéfice comble tous les souhaits. À la fin de chaque mois, vous pouvez corriger le montant de votre dépôt à la hausse ou à la baisse. Seule la limite inférieure de CHF 20 000 est impérative. Chaque mois, vous avez en outre la possibilité d'adapter la fréquence des paiements à vos besoins. Il n'existe pas de durée minimale, la convention est résiliable à chaque fin de mois.

## Vos avantages d'un seul coup d'œil:

- Plan de prise de bénéfice dès CHF 20 000
- Exécution gratuite
- Versement des gains à partir de CHF 50
- Fréquence des versements: mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle
- Limite et plan de versement ajustables tous les mois
- Virement du bénéfice sur le compte ou dans une autre stratégie de placement Avadis
- Possibilité de résiliation mensuelle
- Processus sûr et automatisé

## Exemple de plan de prise de bénéfice



Les bénéfices sont versés à chaque fois que le dépôt dépasse la limite définie. Les versements s'accumulent au fil du temps, soit sur un compte bancaire, soit dans une autre stratégie Avadis.

## Remarques pour les investisseurs:

- Seuls les gains au-delà de la limite du dépôt définie sont versés.
- Un bénéfice minimal de CHF 50 est requis pour le versement.
- Il est possible de rester en deçà de la limite de dépôt suite à des variations de cours.
- Selon l'évolution de la bourse, il peut y avoir des périodes prolongées sans gains.
- Selon l'évolution de la bourse et la durée du placement, un bénéfice réalisé au fur et à mesure peut être inférieur au bénéfice qui aurait pu être obtenu avec un réinvestissement systématique.

Souhaitez-vous un complément d'information sur le plan de prise de bénéfice Avadis? Dans ce cas, contactez-nous par e-mail à l'adresse [vbs@avadis.ch](mailto:vbs@avadis.ch) ou par téléphone au 058 585 56 56.

Les informations ne constituent pas une offre et sont fournies uniquement aux fins de marketing et d'information. Toute responsabilité ou garantie quant à l'exactitude et l'exhaustivité du contenu est rejetée. La décision de placement est à l'entière discrétion de l'investisseur. Les mandats du client sont exécutés et transmis sans conseil ni recommandation de la part d'Avadis – transactions dites «execution-only». Avadis ne procède à aucune vérification du caractère approprié ou de l'adéquation. Les placements ne peuvent être exécutés qu'après lecture minutieuse du prospectus avec le règlement de placement intégré, des feuilles d'information de base (FIB), des statuts et du rapport d'activité. Les documents mentionnés peuvent être obtenus gratuitement auprès d'Avadis Vermögensbildung SICAV, c/o Avadis Prévoyance SA, Zollstrasse 42, Case postale, 8031 Zurich.